

DOSSIERS DE REINSCRIPTION CANTINE SCOLAIRE 2020-2021 RENOUVELLEMENT

CONCERNE UNIQUEMENT LES FAMILLES EN PRELEVEMENT

Les nouveaux dossiers sont disponibles à l'accueil de la mairie d'Elne et sur le site de la ville « Vos démarches – Scolarités – documents cantine » <u>A PARTIR DU LUNDI 15 JUIN 2020</u>.

Nous pouvons vous envoyer par mail le dossier de <u>réinscription</u> à la cantine. Merci d'en faire la demande à <u>affairesscolaires@ville-elne.com</u>

Cependant, le dossier doit obligatoirement être rendu en version « papier » :

- Original de la fiche d'inscription complétée et signée
- Original du coupon à détacher du règlement intérieur complété et signé,
- Copie attestation CAF récente (quotient familial) ou à défaut, copie avis d'imposition 2019 (sur les revenus de 2018)
- Autorisation de prélèvement complétée et signée, accompagnée du relevé d'identité bancaire si changement de compte par rapport à l'année précédente.

Le port du masque est fortement recommandé

Le dépôt du dossier se fait :

- -Dans la boîte à lettres de l'accueil aux horaires d'ouverture de la mairie (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h) ou
- -Dans la boîte à lettres située du côté des services de Police Municipale (rue du Marché).

Après contrôle du dossier, si celui-ci est conforme, vous recevrez une confirmation de réinscription avant la rentrée scolaire.

Par contre, s'il est incomplet, vous en serez informé(e) avant le 4 juillet 2020.

Toute réinscription ne sera effective qu'après dépôt du dossier complet AVANT LE 4 JUILLET 2020.

Faute d'accomplir cette démarche de réinscription dans les délais, votre enfant ne sera pas admis à la cantine.

N.B.: En cas de changement dans les réservations (jours de cantine annulés, déplacés, rajoutés, ...), merci d'en avertir au plus vite le service des Affaires Scolaires par mail : <u>affairesscolaires@ville-elne.com</u> ou par téléphone aux horaires d'ouverture de la mairie.